

1

**Première demande  
PARENT  
D'ENFANT MALADE**

**Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie**  
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

**Justificatif d'état civil et de nationalité :**

- \* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)
- \* Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance
- \* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- \* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation
- \* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- \* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

**2 photographies d'identité récentes du parent demandeur**

(format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – Pas de copie

**2 photographies d'identité récentes de l'enfant malade**

(format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – Pas de copie

Justificatif de séjour régulier au moment de la demande ou 50 euros en timbres fiscaux (part non remboursable du droit de visa de régularisation de 200 euros)

**Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie**

(si le demandeur est ressortissant d'un État autorisant la polygamie)

**Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle en France avec l'enfant malade**

Visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire...), documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches, ...)

Pièce d'état civil établissant le lien de filiation de l'enfant avec le ou les demandeurs parents de l'étranger mineur (**extrait d'acte de naissance de l'enfant**) ou jugement ayant conféré à son titulaire l'exercice de l'autorité parentale sur ce mineur

**Justificatif de prise en charge de l'enfant** (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc ...

*Sur présentation d'un dossier complet, un formulaire médical vous sera remis. Ce formulaire avec photographie numérisée de l'enfant comprend une notice d'information, un modèle type de certificat médical qui sera renseigné par le médecin qui vous suit habituellement ou un médecin praticien hospitalier.*